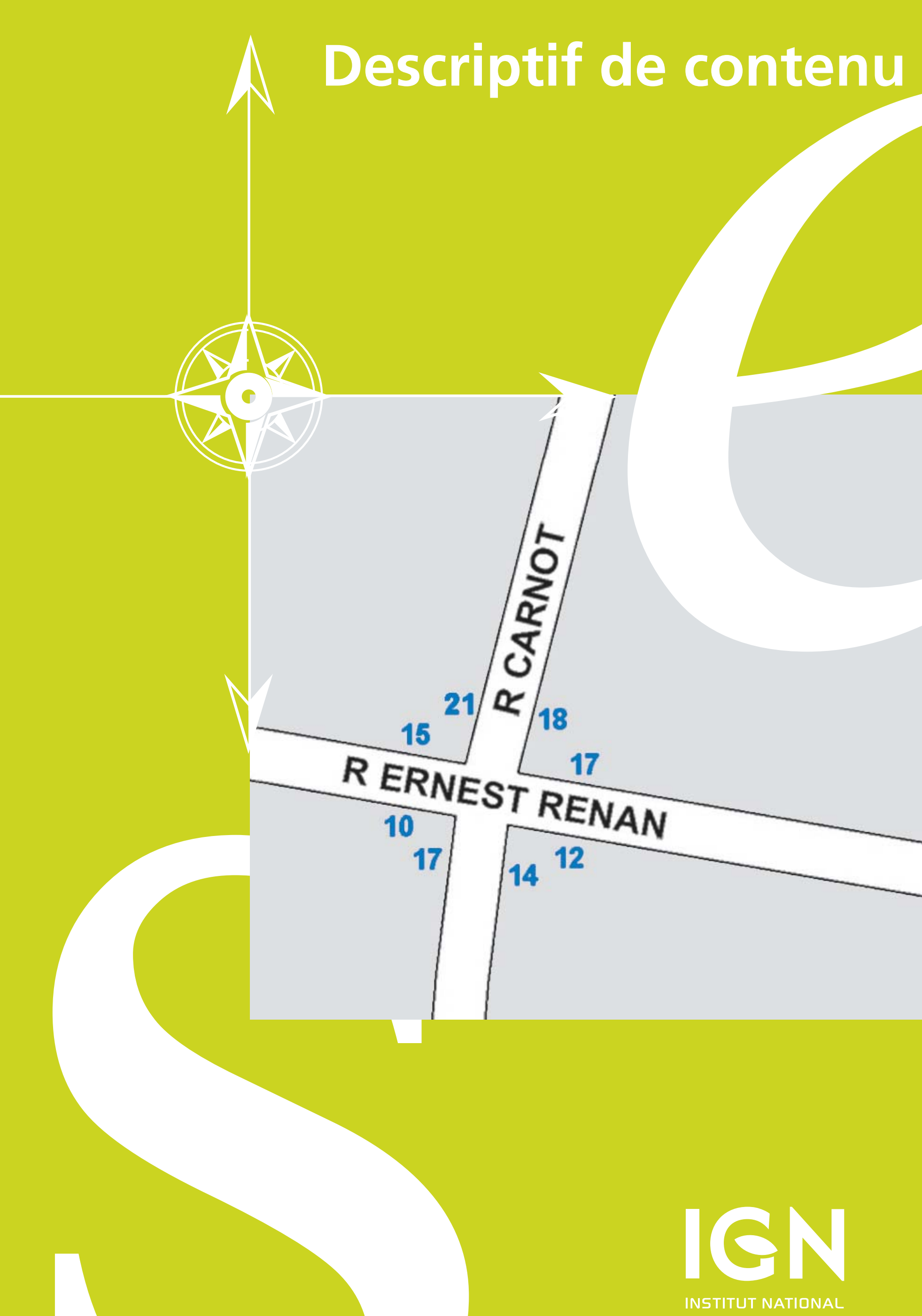
ROUTE ADRESSE®

Version 2.1

Descriptif de contenu

Date du Document : Octobre 2011

Révision : Février 2014



www.ign.fr

IGN
INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2
1. GÉNÉRALITÉS 3
1.1 Ce que contient ce document 3
1.2 La composante adresse du RGE® 3
1.2.1 Référentiel à Grande Echelle (RGE®) 3
1.2.2 Définition des produits issus de la composante Adresse 4
1.2.3 Usages 4
2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES 5
2.1 Description de contenu 5
2.1.1 Contenu 5
2.1.2 Extension géographique 5
2.1.3 Emprise de livraison 5
2.1.4 Références géodésiques 6
2.1.5 Evolutions de structure entre les versions 2.0 et 2.1 6
2.2 Qualité des données 6
2.2.1 Paramètres de qualité géométrique 6
2.2.2 Paramètres de qualité sémantique 7
2.2.3 Actualité 8
3. STRUCTURATION DES DONNÉES 9
3.1 Définition des termes employés 9
3.1.1 “Classe” 9
3.1.2 Définition des termes se rapportant à l’attribut 9
3.2 Classe ROUTE_ADRESSE 10
3.2.1 Définition 10
3.2.2 Description des attributs 13
3.3 Classe ROUTE_ADRESSE_NOMMEE 21
3.3.1 Définition 21
3.3.2 Description des attributs 21
3.4 Classe LIEU_DIT_HABITE 22
3.4.1 Définition 22
3.4.2 Description des attributs 22
3.5 Classe COMMUNE 24
3.5.1 Définition 24
3.5.2 Description des attributs 24
3.6 Classe ARRONDISSEMENT 27
3.6.1 Définition 27
3.6.2 Description des attributs 27
3.7 Classe CHEF_LIEU 28
3.7.1 Définition 28
3.7.2 Description des attributs 28
ANNEXES 31
Annexe A : Abréviations des types de voie 31
Annexe B : Types de voie non abrégés 33
Annexe C : Abréviations d’autres termes génériques 34
Annexe D : Communes pluridistribuées 36

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Ce que contient ce document

Ce document décrit en termes de contenu, de précision géométrique et de qualité sémantique, les caractéristiques du produit ROUTE ADRESSE® Version 2.1.

Le terme ROUTE ADRESSE® fait référence au produit ROUTE ADRESSE® Version 2.1 dans l'ensemble de ce document.

Ce document ne décrit pas le produit ROUTE ADRESSE® en termes de structure de livraison qui est traitée dans le document appelé « Descriptif de livraison ».

Ce document n'est pas non plus un manuel d'utilisation du produit ROUTE ADRESSE®.

1.2 La composante adresse du RGE®

1.2.1 Référentiel à Grande Echelle (RGE®)

L'institut national de l'information géographique et forestière (IGN) a pour mission de constituer le Référentiel géographique à Grande Echelle, RGE®, de précision métrique, en intégrant des données de référence issues de ses propres bases ou provenant d'autres producteurs.

Ce référentiel contient quatre composantes cohérentes entre elles, déclinées en produits par l'IGN :

Composante du RGE	Produits commercialisés
Image	BD ORTHO®
Topographique	BD TOPO® RGE ALTI®
Parcellaire	BD PARCELLAIRE®
Adresse	BD ADRESSE® POINT ADRESSE® ROUTE ADRESSE®

1.2.2 Définition des produits issus de la composante Adresse

La version 2.1 de la composante adresse se décline en trois produits :

- **POINT ADRESSE® :** contient les adresses ponctuelles localisées.
- **BD ADRESSE® :** contient les adresses ponctuelles localisées, un réseau routier (2D) comprenant l'ensemble des routes avec des attributs relevant du thème adresse, des toponymes de lieux-dits habités, les limites administratives.
- **ROUTE ADRESSE® :** contient un réseau routier (2D) comprenant l'ensemble des routes avec des attributs relevant du thème adresse, des toponymes de lieux-dits habités, les limites administratives.

La composante adresse est en cohérence géométrique avec les autres composantes du RGE®. En particulier les graphes planimétriques des voies des produits BD ADRESSE®, ROUTE ADRESSE® et BD TOPO® ont une géométrie identique.

1.2.3 Usages

Les produits de la composante adresse sont destinés à compléter les informations géographiques pour permettre les actions suivantes :

- Localiser un lieu désigné par une adresse
- Géocoder des fichiers d'adresses
- Rationaliser la gestion d'un réseau
- Faciliter l'analyse de l'espace
- Contribuer aux dispositifs d'aide aux déplacements

2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

2.1 Description de contenu

2.1.1 Contenu

Le produit ROUTE ADRESSE®, est une base de données vecteur bidimensionnelle (2D) couvrant l'ensemble du territoire métropolitain, les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM) et les Collectivités d'Outre-Mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. Il contient trois types d'information :

- **Le thème routier** : il contient un réseau routier (2D) extrait de la BD TOPO® ; il s'agit de l'ensemble du réseau routier revêtu ou non, ainsi que des chemins et sentiers nommés, avec une géométrie 2D (tronçons et surfaces), des attributs topographiques, et des attributs relevant du thème adresse (noms de voies, adresses aux carrefours, codes postaux et codes INSEE) permettant de qualifier les tronçons. Il est principalement issu d'un processus de saisie photogrammétrique. D'autres sources de données viennent compléter et mettre à jour le réseau constitué initialement.

- **Les toponymes de lieux-dits habités et de chefs-lieux** sont extraits de la toponymie de la BD TOPO® et initialement des cartes de la série au 1 : 25 000. Ils sont mis à jour ou complétés par des toponymes issus d'autres bases de données IGN et d'informations collectées à partir de plans ou fichiers.

- **Les unités administratives** sont celles de la BD TOPO®, les données sémantiques sont issues des données de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques). Il s'agit des communes, et des arrondissements pour Paris, Lyon et Marseille.

2.1.2 Extension géographique

Le produit ROUTE ADRESSE® couvre l'ensemble des départements français et les Collectivités d'Outre-Mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin (livrées avec la région Guadeloupe). Les autres Collectivités d'Outre-Mer (COM) ne sont pas couvertes.
Au-delà des frontières du territoire national, les données sont décrites par leur géométrie sur une bande de largeur maximale 500m.

2.1.3 Emprise de livraison

Les données ROUTE ADRESSE® sont livrées par polygones quelconques, issus des emprises administratives simplifiées et augmentées d'une zone tampon, ou par agrégats de dalles kilométriques.

2.1.4 Références géodésiques

Les données sont proposées de façon standard dans les systèmes légaux de référence suivants :

Zone	Système géodésique	Ellipsoïde associé	Projection	Unité	Résolution
France continentale	RGF93	IAG GRS 1980	Lambert 93	m	dm
Corse	RGF93	IAG GRS 1980	Lambert 93	m	dm
Guadeloupe, Saint-Barthélemy, Saint-Martin	WGS84	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	m	dm
Martinique	WGS84	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	m	dm
Guyane	RGFG95	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 22	m	dm
Réunion	RGR92	IAG GRS 1980	UTM Sud fuseau 40	m	dm
Mayotte	RGM04	IAG GRS 1980	UTM Sud fuseau 38	m	dm

Pour les autres systèmes de référence, l'IGN peut réaliser une prestation de reprojection (sans contrôle a posteriori d'éventuels problèmes topologiques nouveaux).

2.1.5 Evolutions de structure entre les versions 2.0 et 2.1

Quatre attributs sont créés :

- Les attributs ALIAS_G et ALIAS_D renseignent sur une dénomination ancienne de la voie du côté gauche (respectivement droit), un nom de la voie en langue régionale, une voie communale, etc.
- Les attributs CODEPOST_G et CODEPOST_D délivrent le code postal de la commune à gauche et à droite du tronçon, par rapport à son sens de numérisation.

Deux attributs sont modifiés :

- Les attributs NOM_RUE_G et NOM_RUE_D se nomment désormais respectivement : NOM_VOIE_G et NOM_VOIE_D, et ne contiennent plus les toponymes de lieux-dits qu'ils contenaient en version 2.0 (sauf cas particuliers).

2.2 Qualité des données

2.2.1 Paramètres de qualité géométrique

Les tronçons de route, les communes et les arrondissements de ROUTE ADRESSE® possèdent un attribut donnant la précision de localisation de l'objet ; la précision géométrique est l'estimation de la fluctuation des écarts entre la position sur le terrain et la position dans la base.

Dans ROUTE ADRESSE®, cette précision dépend essentiellement de la source de la donnée : l'objet aura une précision relative à sa méthode d'acquisition. En effet, si une restitution photogrammétrique permet d'obtenir une bonne précision géométrique, celle-ci diminue dans le cas d'un report à partir d'un plan ou d'une orthophotographie, ou dans le cas de l'utilisation d'une autre base de données 2D telle que la BD CARTO®.

Le tableau ci-dessous décrit la correspondance entre les sources de données et la valeur de la précision escomptée. Cette valeur apparaît ensuite sous forme d'un nombre réel dans l'attribut PREC_PLANI des objets :

Cet attribut **PREC_PLANI** commun à plusieurs classes ne sera pas décrit pour chaque classe, et aura obligatoirement l'une des valeurs suivantes :

Précision géométrique planimétrique :

Source des données	Précision	Traduction dans l'attribut « précision planimétrique » PREC_PLANI
Photogrammétrie, plan ou fichier métrique	0,5 à 1,5 m	1.5
Levé GPS dynamique, BD TOPO® version antérieure, BD PARCELLAIRE® recalée	1,5 à 2,5 m	2.5
Orthophotographie, plan ou fichier non métrique, levé terrain, BD PARCELLAIRE®	2,5 à 5 m	5
Carte 1/25000 (SCAN 25®), calculé, image satellite	5 m à 10 m	10
BD CARTO®, GEOROUTE®	> à 10 m	30

- **Le réseau routier :** Le graphe du réseau routier n'est pas planaire (il n'y a pas de nœud aux intersections de tronçons qui ne communiquent pas (passage inférieur ou supérieur)).

- **Les unités administratives :** La couche administrative forme une partition du plan : le territoire est découpé en surfaces jointives.

La géométrie des entités administratives est issue d'autres bases de données de l'IGN : leur précision géométrique est hétérogène. Leur précision planimétrique est de 10 à 25 mètres.
Localement la précision est meilleure si la limite a pu être recalée sur un élément topographique. Elle a alors la précision de cet élément.

Remarque : La cohérence n'est pas encore parfaitement assurée entre la position de la limite administrative et la valeur des attributs CODE_INSEE ou CODE_POST de l'objet Adresse. Ce sont ces attributs qui font foi pour l'adressage.

- **Les toponymes de lieux-dits habités et de chef-lieu** ont été saisis avec une résolution décamétrique sur les cartes de la série au 1 : 25 000.

2.2.2 Paramètres de qualité sémantique

- **Le réseau routier**

La classe ROUTE_ADRESSE contient au moins 98% du réseau routier, ainsi que les sentiers et chemins nommés. Les attributs « ID», « NATURE », « NUMERO » sont systématiquement renseignés. 39% des tronçons du réseau routier sont nommés.

Les contrôles qualité montrent qu'environ 93% des noms de voies sont justes, c'est-à-dire que les tronçons portent le bon nom de voie.

Un nom de voie dont l'orthographe diffère légèrement du nom constaté sur le terrain (faute d'orthographe dans le mot principal) n'est pas considéré comme faux. Par exemple, « rue de Clusan » et « rue de Cluzan » représentent la même voie dans une même commune.

Les noms de lieux-dits figurant sur les tronçons dans l'ancienne version n'apparaissent plus dans les attributs NOM_VOIE_G et NOM_VOIE_D. Ils sont en revanche présents dans la classe ADRESSE dans l'attribut NOM_LD.
Seuls persistent dans les attributs NOM_VOIE_G et NOM_VOIE_D du réseau routier les noms comportant un type de voie (avenue, rue…) ou des noms habituellement considérés comme nom de lieu-dit ou de résidence mais utilisés dans le cas d'adressage structuré.

- **La couche administrative**

Elle est exhaustive. Les données sémantiques sont celles de l'INSEE. Les évolutions d'une année n sont prises en compte au fur et à mesure de leur parution au Journal Officiel, puis sont validées une fois par an avec le fichier envoyé par l'INSEE l'année n+1, récapitulant toutes les modifications de l'année n.

- **La toponymie**

La couche toponymique décrit la plupart des lieux habités, avec une exhaustivité équivalente à celle de la carte au 1 : 25000.

2.2.3 Actualité

Pour tous les thèmes, des informations sont collectées en continu « sur le terrain » auprès de contacts identifiés et via des partenariats avec plusieurs organismes.

L'actualité recherchée est de moins de 1 an pour le réseau routier classé et le thème administratif.

3. STRUCTURATION DES DONNÉES

3.1 Définition des termes employés

3.1.1 “Classe”

Une classe regroupe des objets de même genre (linéaire, ponctuel ou surfacique), de même dimension (bidimensionnel ou tridimensionnel) et définis par les mêmes attributs.
Chaque classe est présentée sous forme de fiche contenant les informations suivantes :

Définition : définition de la classe. Cette définition s’applique à tous les objets de cette classe.

Topologie : simple ou complexe

Genre : le genre spécifie la géométrie des objets de la classe (exemple : ponctuel 2D)

Attributs : des attributs sont associés à chaque objet d’une classe et permettent de lui associer des informations à caractère quantitatif (valeurs d’attribut numériques) ou qualitatif (énumération de valeurs).

Sélection : précision sur le caractère exhaustif ou non des objets de cette classe.

Modélisation : précise la façon dont la structure géométrique traduit la réalité de l’objet topologique.

3.1.2 Définition des termes se rapportant à l’attribut

Définition : définition de l’attribut.

Type : précise la structure de l’attribut : caractère, entier, décimal, date,...

Contrainte : précise si l’attribut est toujours renseigné, ou sinon, dans quelles conditions il ne l’est pas.

Valeurs de l’attribut : définit la signification des valeurs de cet attribut, ou fournit la liste des valeurs possibles.

Valeurs particulières : définit la signification de certaines valeurs, ou de l’absence de valeur.

Certaines abréviations sont utilisées :

Abréviation	Signification	Définition
NC	Non concerné	Cet attribut n’a aucun sens pour l’objet considéré. (le nombre de voies pour un escalier par exemple)
NR	Non renseigné	Cet attribut n’a pas pu être renseigné. (information manquante)

3.2 Classe ROUTE_ADRESSE

3.2.1 Définition

Définition	Portion de voie de communication **2D** destinée aux automobiles, aux piétons, aux cycles ou aux animaux, homogène pour l'ensemble des attributs et des relations qui la concerne. Le tronçon de route peut être nommé ou non, revêtu ou non (pas de revêtement de surface ou revêtement de surface fortement dégradé). **Seuls les chemins ou sentiers possédant un nom sont présents dans cette classe.** Dans le cas d'un tronçon de route revêtu, on représente uniquement la chaussée, délimitée par les bas-côtés ou les trottoirs (cf. modélisation géométrique).	
Topologie	Simple	
Genre	Linéaire 2D	
Attributs (*cf. 2.2.1)	ID PREC_PLANI NATURE NUMERO NOM_VOIE_G NOM_VOIE_D SENS INSEECOM_G INSEECOM_D CODEVOIE_G CODEVOIE_D TYP_ADRES BORNEDEB_G BORNEDEB_D BORNEFIN_G BORNEFIN_D ALIAS_G ALIAS_D CODEPOST_G CODEPOST_D	Identifiant du tronçon Précision planimétrique* Nature de la voie Numéro de la voie (D50, N106…) Nom du côté gauche de la voie Nom du côté droit de la voie Sens de circulation de la voie Numéro Insee de la commune à gauche de la voie Numéro Insee de la commune à droite de la voie Identifiant du côté gauche de la voie Identifiant du côté droit de la voie Type d'adressage de la voie Borne gauche de début de voie Borne droite de début de voie Borne gauche de fin de voie Borne droite de fin de voie Ancien ou autre nom utilisé côté gauche de la voie Ancien ou autre nom utilisé côté droit de la voie Code postal du côté gauche de la voie Code postal du côté droit de la voie

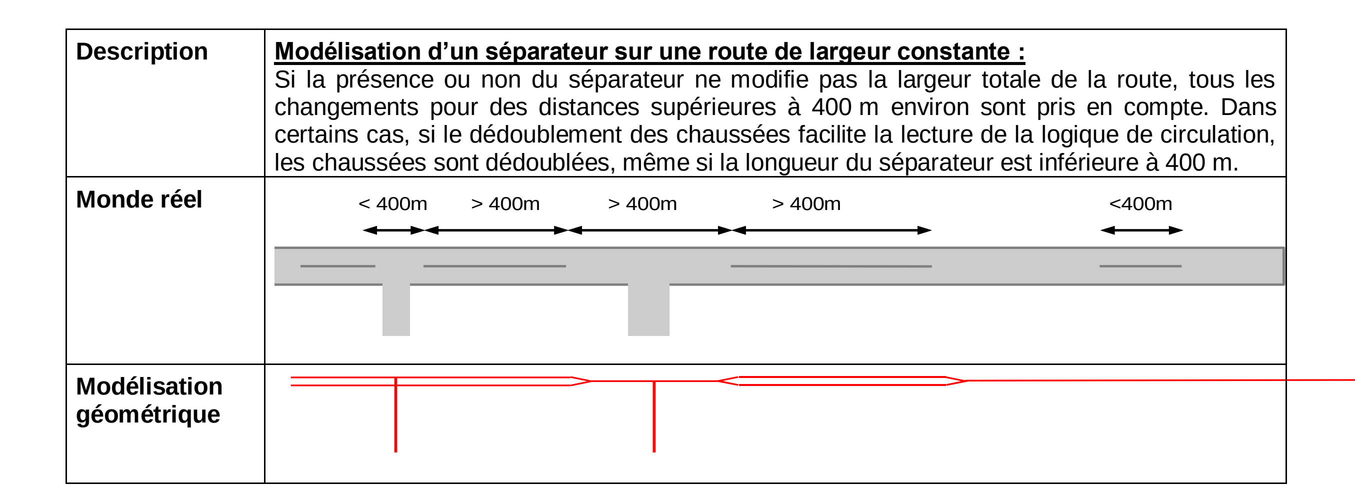
Sélection : Toutes les voies de communication destinées aux automobiles, aux piétons, aux cycles ou aux animaux, revêtues ou non revêtues sont incluses. Les voies publiques et privées ne sont distinguées d'aucune façon. Voir les différentes valeurs de l'attribut « *Nature* ».

Modélisation géométrique: Á l'axe et au sol.

Description	Monde réel	Modélisation géométrique
Modélisation d'une route: Ligne représentant l'axe de la chaussée, bas-côtés exclus.	Bas-côté	

Description	Monde réel	Modélisation géométrique
Modélisation des chaussées d'une route à chaussées séparées : Lignes représentant l'axe des chaussées, bande d'arrêt d'urgence incluse.	Bande d'arrêt d'urgence Séparateur Bande d'arrêt d'urgence	

Description	**Séparateur modifiant la largeur de la route :** Si la présence d'un séparateur augmente la largeur totale de la route de plus de 50%, chaque chaussée est représentée séparément.
Monde réel	largeur <largeur + 50% > largeur + 50 %
Modélisation géométrique	



Description	**Modélisation d'un séparateur sur une route de largeur constante :** Si la présence ou non du séparateur ne modifie pas la largeur totale de la route, tous les changements pour des distances supérieures à 400 m environ sont pris en compte. Dans certains cas, si le dédoublement des chaussées facilite la lecture de la logique de circulation, les chaussées sont dédoublées, même si la longueur du séparateur est inférieure à 400 m.
Monde réel	< 400m > 400m > 400m > 400m <400m
Modélisation géométrique	

Description	**<u>Modélisation d'un carrefour avec îlot directionnel :</u>** Lorsqu'il existe un îlot directionnel de petite taille (<10m de large d'axe à axe), la route est généralisée (1 seul axe).
Monde réel	
Modélisation géométrique	

Description	Monde réel	Modélisation géométrique
<u>Modélisation d'un rond-point construit</u> : La ligne modélisant la chaussée au niveau d'un rond-point **construit** fait toujours le tour de ce dernier.		
<u>Modélisation d'un rond-point non construit</u> matérialisé par de la peinture ou un pavage et avec un diamètre entre axes > 10 m.		
<u>Modélisation d'un rond-point non construit</u> matérialisé par de la peinture ou un pavage et avec un diamètre entre axes < 10 m.		
<u>Modélisation d'un grand carrefour</u> : Un grand carrefour représenté par un objet de classe <Surface de route> est toujours doublé d'objets de classe <Tronçon de route> et d'attribut <fictif> = <oui>.		

3.2.2 Description des attributs

- **ID**

Définition : Identifiant Tronçon.
Cet identifiant est unique. Il est stable d'une édition à l'autre. Il permet aussi d'établir un lien entre le ponctuel de la classe « ADRESSE » (par l'intermédiaire de l'attribut ID_TR) et l'objet linéaire de la classe « ROUTE_ADRESSE ».

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

- **PREC_PLANI**

Définition : Précision géométrique planimétrique.
Attribut précisant la précision géométrique en planimétrie de la donnée.

Type : Décimal

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeurs de l'attribut : Se reporter au tableau du § 2.2.1 (p.7)

- **NATURE**

Définition : Attribut permettant de distinguer différentes natures de tronçon de route.

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeurs de l'attribut :

Autoroute	Routes sans croisement, accessibles seulement en des points aménagés à cet effet et réservées aux véhicules à propulsion mécanique. Le classement dans la catégorie des autoroutes est prononcé par décret du conseil d'état, pris après enquête publique.
Quasi-autoroute	Routes de même définition que l'autoroute mais non classées officiellement dans cette catégorie. Ce sont des routes à chaussées séparées par un terre-plein central, qui ne possèdent pas de croisement à niveau avec le reste du réseau routier.
Bretelle	Bretelles de liaison (ou d'échangeur) ou voies d'accès à une Aire de Service ou de Repos.
Route à 2 chaussées	Routes comportant 2 chaussées séparées par un obstacle physique éventuellement ouvert aux carrefours. Elles possèdent donc des croisements à niveau, ce qui leur interdit d'être classées dans la catégorie Autoroute ou Quasi-autoroute.
Route à 1 chaussée	Routes comportant 1 chaussée. Toutes les routes goudronnées qui ne sont pas classées en Route à 2 chaussées, Quasi-autoroute ou Autoroute se retrouvent dans cette classe.

Route empierrée	Routes sommairement revêtues (pas de revêtement de surface ou revêtement très dégradé), mais permettant la circulation de véhicules automobiles de tourisme par tout temps. Toutes les routes empierrées sont incluses.
Chemin	Les chemins sont prévus pour la circulation de véhicules ou d'engins d'exploitation. Ils ne sont pas forcément carrossables pour tous les véhicules et par tout temps (voir aussi "route empierrée"). La classe ROUTE_ADRESSE ne comporte que les tronçons de nature chemin **nommés**, c'est-à-dire possédant un nom (NOM_VOIE_D ou NOM_VOIE_G)
Bac auto	Trajets du bateau servant à passer des véhicules d'une rive à l'autre d'un cours d'eau ou d'un bras de mer.
Bac piéton	Trajets du bateau servant à passer des piétons d'une rive à l'autre d'un cours d'eau ou d'un bras de mer.
Piste cyclable	Tronçons de chaussée en site propre, réservée aux cycles. La longueur doit être supérieure à 200m. Les bandes cyclables sont exclues.
Sentier	Chemins étroits ne permettant pas le passage de véhicules. Seuls les principaux sentiers sont inclus. Passerelles supportant une allée, directement reliés au réseau routier. Les passerelles ont une position par rapport au sol supérieure à 0. La classe ROUTE_ADRESSE ne comporte que les tronçons de nature sentier **nommés**, c'est-à-dire possédant un nom (NOM_VOIE_D ou NOM_VOIE_G)
Escalier	Escaliers directement reliés au réseau routier, assurant la jonction entre deux voies de communication ou entre le réseau routier et un élément adressable. Sur rue, les escaliers visibles sur les photographies aériennes sont distingués quelle que soit leur longueur.

● **NUMERO**

Définition : Désigne le classement administratif d'un tronçon routier.

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeurs particulières de l'attribut :

NC	Non concerné : l'attribut « NUMERO » n'a pas lieu d'être renseigné (cas d'un chemin par exemple).
NR	Non renseigné : même si le numéro n'est pas connu, le tronçon en porte peut-être un. L'information est manquante dans le produit.

• **NOM_VOIE_G**

Définition : Nom voie à gauche.
Une voie est un ensemble de tronçons de route associés à un même nom. Une voie est identifiée par son nom dans une commune donnée.
« NOM_VOIE_G » est le nom porté par la voie pour la commune dont le numéro INSEE est identique à la valeur de l'attribut « INSEECOM_G ».
Le nom de voie est celui qui sert à l'adressage.
Le nom de lieu-dit s'il comporte de l'adressage structuré peut être présent dans ce champ.
Dans le cas de résidences, lotissements, domaines, cités, quartiers parfois villas, qui portent un nom (ex : résidence les fleurs) et possèdent un réseau d'allées également nommées (allée des marguerites, allée des roses…), l'attribut NOM_VOIE_G est rempli par les noms de voie.

Exemple : Si l'adresse est « 2 allée des roses » ou « résidence les fleurs, 2 allée des roses », l'attribut NOM_VOIE_G est rempli avec la valeur « ALL DES ROSES ».
Mais si l'adresse est « résidence les fleurs » seule, et que cette dénomination fait référence à une numérotation structurée (« 2 résidence les fleurs ») ou si elle figure sur une plaque de rue, l'attribut NOM_VOIE_G est rempli avec la valeur « RES LES FLEURS ».

Type : Caractères

Valeurs de l'attribut : « NOM_VOIE_G » est composé en général d'un terme générique, le type de voie (ex : rue de, avenue de, boulevard de, …), abrégé (voir liste des abréviations en **Annexes**), et d'un ou plusieurs noms propres ou communs écrits en toutes lettres.
Il est écrit en majuscules et sans accent. Les abréviations utilisées pour le type de voie sont standardisées.

Valeurs particulières de l'attribut :

NC	Non concerné : l'attribut « NOM_VOIE_G » n'a pas lieu d'être renseigné.
NR	Non renseigné : même si le nom n'est pas connu le tronçon en porte peut-être un.
<vide>	Ce tronçon n'a pas de nom de voie à gauche.

• **NOM_VOIE_D**

Définition : Nom voie à droite.
Une voie est un ensemble de tronçons de route associés à un même nom. Une voie est identifiée par son nom dans une commune donnée. « NOM_VOIE_D » est le nom porté par la voie pour la commune dont le numéro INSEE est identique à la valeur de l'attribut « INSEECOM_D ».
Le nom de lieu-dit s'il comporte de l'adressage structuré peut être présent dans ce champ.
Même remarque que pour NOM_VOIE_G dans le cas de résidences nommées.

Type : Caractères

Valeurs de l'attribut : « NOM_VOIE_D » est composé en général d'un terme générique, le type de voie (ex : rue de, avenue de, boulevard de, …), abrégé (voir liste des abréviations en **Annexes**), et d'un ou plusieurs noms propres ou communs écrits en toutes lettres.
Il est écrit en majuscules et sans accent. Les abréviations utilisées pour le type de voie sont standardisées.

Valeurs particulières de l'attribut :

NC	Non concerné : l'attribut « NOM_VOIE_D » n'a pas lieu d'être renseigné.
NR	Non renseigné : même si le nom n'est pas connu le tronçon en porte peut-être un.
<vide>	Ce tronçon n'a pas de nom de voie à droite.

- **SENS**

Définition : Sens de circulation autorisée pour les automobiles sur les voies.

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur renseignée non systématiquement pour les routes dont l'attribut « NATURE » a pour valeur "Route à une chaussée" ; "Route à deux chaussées" ; "Route empierrée" ; "Chemin" .

Valeurs de l'attribut :

Double	La circulation est autorisée dans les deux sens.
Direct	La circulation n'est autorisée que dans le sens de numérisation du tronçon.
Inverse	La circulation n'est autorisée que dans le sens inverse de numérisation du tronçon.
NC	Non concerné.
NR	Non renseigné : l'information est manquante dans la base.

- **INSEECOM_G**

Définition : INSEE Commune gauche.
Numéro d'INSEE de la commune à gauche du tronçon par rapport à son sens de numérisation.

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire pour les routes dont l'attribut « NOM_VOIE_G » n'est pas vide.
La valeur "NC" signifie que cet attribut est sans objet pour le tronçon de route.
La valeur "NR" signifie que la valeur de l'attribut n'est pas connue.

- **INSEECOM_D**

Définition : INSEE Commune droite.
Numéro d'INSEE de la commune à droite du tronçon par rapport à son sens de numérisation.

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire pour les routes dont l'attribut « NOM_VOIE_D » n'est pas vide.
La valeur "NC" signifie que cet attribut est sans objet pour le tronçon de route.
La valeur "NR" signifie que la valeur de l'attribut n'est pas connue.

• **CODEVOIE_G**

Définition : Identifiant gauche.
Identifiant de la voie associée au côté gauche du tronçon.
Il est obtenu par concaténation du numéro d'INSEE (5 caractères) et du code Rivoli (4 caractères) de la voie associée au côté gauche du tronçon, lorsque le nom de voie provient de la DGFiP. En l'absence de code Rivoli (cas des noms de voies issus de La Poste par exemple), c'est un code sur 4 caractères débutant par un # qui est renseigné. Il n'est pas prévu de remplacer systématiquement ces codes « IGN » par les codes Rivoli.

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeurs particulières de l'attribut :

NR	Non renseigné.

• **CODEVOIE_D**

Définition : Identifiant droite.
Identifiant de la voie associée au côté droit du tronçon.
Il est obtenu par concaténation du numéro d'INSEE (5 caractères) et du code Rivoli (4 caractères) de la voie associée au côté droit du tronçon, lorsque le nom de voie provient de la DGFiP. En l'absence de code Rivoli (cas des noms de voies issus de La Poste par exemple), c'est un code sur 4 caractères débutant par un # qui est renseigné. Il n'est pas prévu de remplacer systématiquement ces codes « IGN » par les codes Rivoli.

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeurs particulières de l'attribut :

NR	Non renseigné.

• **TYP_ADRES**

Définition : Type d'adressage.
Renseigne sur le type d'adressage du tronçon.

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeurs de l'attribut :

Classique	Un côté de la rue porte des numéros pairs, l'autre des numéros impairs. Les numéros sont ordonnés par ordre croissant ou décroissant le long de la rue.
Métrique	Les numéros des bornes postales correspondent à la distance en mètres entre l'entrée principale de la parcelle et le point origine de la rue. Le principe de côté pair et impair n'est pas toujours conservé.
Linéaire	Les numéros sont ordonnés le long de chaque côté de la rue, mais sans distinction pair ou impair.

Anarchique	Ni classique, ni métrique, ni linéaire. Les numéros ne sont pas ordonnés.
NC	Non concerné.
NR	Non renseigné.

● **BORNEDEB_G**

Définition : Borne début gauche.
Numéro de borne à gauche du tronçon en son sommet initial.

Type : Entier

Valeurs particulières de l'attribut :

0	Il n'y a pas de borne début gauche sur ce tronçon ou celle-ci est inconnue.

● **BORNEDEB_D**

Définition : Borne début droite.
Numéro de borne à droite du tronçon en son sommet initial.

Type : Entier

Valeurs particulières de l'attribut :

0	Il n'y a pas de borne début droite sur ce tronçon ou celle-ci est inconnue.

● **BORNEFIN_G**

Définition : Borne fin gauche.
Numéro de borne à gauche du tronçon en son sommet final.

Type : Entier

Valeurs particulières de l'attribut :

0	Il n'y a pas de borne fin gauche sur ce tronçon ou celle-ci est inconnue.

● **BORNEFIN_D**

Définition : Borne fin droite.
Numéro de borne à droite du tronçon en son sommet final.

Type : Entier

Valeurs particulières de l'attribut :

0	Il n'y a pas de borne fin droite sur ce tronçon ou celle-ci est inconnue.

- **ALIAS_G**

Définition : Dénomination ancienne ou autre nom voie gauche.
Une voie est un ensemble de tronçons de route associés à un même nom. Une voie est identifiée par son nom dans une commune donnée. « ALIAS_G » renseigne sur la dénomination ancienne de la voie ou un autre nom porté par celle-ci pour la commune dont le numéro INSEE est identique à la valeur de l'attribut « INSEECOM_G ».

Type : Caractères

Valeurs de l'attribut : « ALIAS_G » est composé en général d'un terme générique, le type de voie (ex : rue, avenue, boulevard, …), abrégé (voir liste des abréviations en **Annexes**), et d'un ou plusieurs noms propres ou communs écrits en toutes lettres.
Il est écrit en majuscules et sans accent. Les abréviations utilisées pour le type de voie sont standardisées.

Valeurs particulières de l'attribut :

NC	Non concerné : l'attribut « ALIAS_G » n'a pas lieu d'être renseigné.
NR	Non renseigné : même si le nom n'est pas connu le tronçon en porte peut-être un.
<vide>	Ce tronçon n'a pas d'ancien ou autre nom de voie gauche.

- **ALIAS_D**

Définition : Dénomination ancienne ou autre nom voie droite.
Une voie est un ensemble de tronçons de route associés à un même nom. Une voie est identifiée par son nom dans une commune donnée. « ALIAS_D » renseigne sur la dénomination ancienne de la voie ou un autre nom porté par celle-ci pour la commune dont le numéro INSEE est identique à la valeur de l'attribut « INSEECOM_D ».

Type : Caractères

Valeurs de l'attribut : « ALIAS_D » est composé d'un terme générique, le type de voie, (ex : rue, avenue, boulevard, …) en général abrégé (voir liste des abréviations en **Annexes**), et d'un ou plusieurs noms propres ou communs écrits en toutes lettres.
Il est écrit en majuscules et sans accent. Les abréviations utilisées pour le type de voie sont standardisées.

Valeurs particulières de l'attribut :

NC	Non concerné : l'attribut « ALIAS_D » n'a pas lieu d'être renseigné.
NR	Non renseigné : même si le nom n'est pas connu le tronçon en porte peut-être un.
<vide>	Ce tronçon n'a pas d'ancien ou autre nom de voie droite.

- **CODEPOST_G**

Définition : Code postal du côté gauche de la voie
Code postal de la commune à gauche du tronçon par rapport à son sens de numérisation.

Type : Caractères

Valeurs particulières de l'attribut :

NR	Non renseigné : même si le nom n'est pas connu le tronçon en porte peut-être un.

- **CODEPOST_D**

Définition : Code postal du côté droit de la voie
Code postal de la commune à droite du tronçon par rapport à son sens de numérisation.

Type : Caractères

Valeurs particulières de l'attribut :

NR	Non renseigné : même si le nom n'est pas connu le tronçon en porte peut-être un.

3.3 Classe ROUTE_ADRESSE_NOMMEE

3.3.1 Définition

Définition	Portion de voie de communication **2D** destinée aux automobiles, aux piétons, aux cycles ou aux animaux, homogène pour l'ensemble des attributs et des relations qui la concerne, **et qui possède réellement un nom de rue droit ou un nom de rue gauche** (d'où le nom de la classe Route_Adresse_Nommée). Le tronçon de route peut être revêtu ou non revêtu (pas de revêtement de surface ou revêtement de surface fortement dégradé). **Seuls les chemins ou sentiers possédant un nom sont présents dans cette classe.** Dans le cas d'un tronçon de route revêtu, on représente uniquement la chaussée, délimitée par les bas-côtés ou les trottoirs (cf. modélisation géométrique).	
Topologie	Simple	
Genre	Linéaire 2D	
Attributs	ID PREC_PLANI NATURE NUMERO NOM_VOIE_G NOM_VOIE_D SENS INSEECOM_G INSEECOM_D CODEVOIE_G CODEVOIE_D TYP_ADRES BORNEDEB_G BORNEDEB_D BORNEFIN_G BORNEFIN_D ALIAS_G ALIAS_D CODEPOST_G CODEPOST_D	Identifiant du tronçon Précision planimétrique Nature de la voie Numéro de la voie (D50, N106…) Nom du côté gauche de la voie Nom du côté droit de la voie Sens de circulation de la voie Numéro Insee de la commune à gauche de la voie Numéro Insee de la commune à droite de la voie Identifiant du côté gauche de la voie Identifiant du côté droit de la voie Type d'adressage de la voie Borne gauche de début de voie Borne droite de début de voie Borne gauche de fin de voie Borne droite de fin de voie Ancien ou autre nom utilisé côté gauche de la voie Ancien ou autre nom utilisé côté droit de la voie Code postal du côté gauche de la voie Code postal du côté droit de la voie

Sélection : Tous les tronçons de voie de communication destinés aux automobiles, aux piétons, aux cycles ou aux animaux, revêtus ou non revêtus **et dont les attributs « NOM_VOIE_D » ou « NOM_VOIE_G » sont remplis**. Les voies publiques et privées ne sont distinguées d'aucune façon. Voir les différentes valeurs de l'attribut « *Nature* ».

Modélisation géométrique : Á l'axe et au sol.

3.3.2 Description des attributs

Voir § 3.2.2

3.4 Classe LIEU_DIT_HABITE

3.4.1 Définition

Définition	Lieu-dit habité.	
Topologie	Simple	
Genre	Ponctuel 2D	
Attributs	ID ORIGIN_NOM NOM IMPORTANCE NATURE	Identifiant du lieu-dit Origine du toponyme Nom du lieu-dit habité Importance du lieu-dit Nature du lieu-dit

Sélection : Voir les différentes valeurs de l'attribut « Nature ».

3.4.2 Description des attributs

- **ID**

Définition : Identifiant du lieu-dit.
Cet identifiant est unique. Il est stable d'une édition à l'autre.

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

- **ORIGIN_NOM**

Définition : Origine du toponyme.
Attribut précisant l'origine de la donnée.

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeurs de l'attribut :

Scan25	Carte IGN au 1 : 25 000.
BDCarto	Base de données BD CARTO® pour la géométrie de l'objet.
BDTopo	Base de données BD TOPO® antérieure à la BD TOPO® Pays.
BDNyme	Base de données BD NYME®.
Géoroute*	Base de données GEOROUTE® pour la géométrie de l'objet (notamment les points et surfaces d'activité sur les zones couvertes par GEOROUTE®).
Fichier	Fichier numérique obtenu auprès d'un prestataire extérieur à l'IGN.
Plan	Plan qui a été reporté ou documentation aidant à la localisation.
BDParcellaire	Base de données BD PARCELLAIRE®.
Terrain	Information provenant d'un passage sur le terrain.
NR	Non renseigné.

* *GEOROUTE® est l'ancien produit IGN de référence en matière d'informations routières, qui décrivait le réseau routier français et toutes les agglomérations de plus de 10 000 habitants.*

● **NOM**

Définition : Orthographe du toponyme validée par le bureau de Toponymie.

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.
Les toponymes sont enregistrés suivant la charte de toponymie en vigueur à l'IGN.

Valeur particulière de l'attribut :

NR	Non renseignée : s'il n'y a pas de toponyme validé par l'Équipe Produit Toponymie.

● **IMPORTANCE**

Définition : Importance du toponyme dans son environnement.

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeurs de l'attribut :

1	lieu habité de plus de 100 000 habitants
2	lieu habité de 25 000 à 100 000 habitants
3	lieu habité de 5 000 à 25 000 habitants
4	lieu habité de 1 000 à 5 000 habitants
5	lieu habité de 200 à 1 000 habitants
6	lieu habité de moins de 200 habitants, quartier de ville
7	groupe d'habitations (2 à 10 feux, 4 à 20 bâtiments, petit quartier de ville)
8	constructions isolées (1 feu, 1 à 3 bâtiments)
NC	Non concerné
NR	Non renseigné

● **NATURE**

Définition : Indique la catégorie à laquelle appartient le lieu-dit.

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeurs de l'attribut :

Lieu-dit habité	Groupe d'habitations nommé situé en dehors du chef-lieu de commune : Hameau, Groupe d'habitations, Habitation isolée, Ancien chef-lieu de commune
Quartier	Quartier nommé
Château	Château ou tour. Le lieu-dit, toujours nommé, peut ne pas être habité mais n'est pas totalement en ruines.
Moulin	Moulin ou ancien moulin à eau
Grange	Construction légère
Ruines	Bâtiment ou construction en ruines
Refuge	Refuge de montagne

3.5 Classe COMMUNE

3.5.1 Définition

Définition	Plus petite subdivision du territoire, administrée par un maire, des adjoints et un conseil municipal.	
Topologie	Simple	
Genre	Multi-Surfacique 2D	
Attributs (*cf. 2.2.1)	ID PREC_PLANI NOM CODE_INSEE STATUT CANTON ARRONDISST DEPART REGION POPUL MULTICAN	Identifiant de la commune Précision planimétrique* Nom de la commune Code Insee de la commune Statut de la commune Nom du canton de rattachement Nom de l'arrondissement de rattachement Nom du département de rattachement Nom de la région de rattachement Population de la commune Composition de la commune par plusieurs cantons

Sélection : Toutes les communes sont retenues.

Remarque sur la modélisation géométrique :
Les contours des communes de ROUTE ADRESSE® et de la BD TOPO® sont identiques.
Par contre, les contours des communes de ROUTE ADRESSE® et de la BD PARCELLAIRE® ne sont pas exactement superposables ; en effet, l'origine de la donnée n'est pas la même pour ces deux bases (cadastre pour la BD PARCELLAIRE®).

3.5.2 Description des attributs

- **ID**

  Définition : Identifiant de la commune.
  Cet identifiant est unique. Il est stable d'une édition à l'autre.

  Type : Caractères

  Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

- **PREC_PLANI**

  Définition : Précision géométrique planimétrique.
  Attribut précisant la précision géométrique en planimétrie de la donnée.

  Type : Décimal

  Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

  Valeurs de l'attribut : Se reporter au tableau du § 2.2.1 (p.7)

- **NOM**

  Définition : Nom officiel.
  Dénomination officielle (INSEE) de la commune, transcrite avec la graphie retenue par l'INSEE (majuscules, minuscules, accentuation, blancs, tirets). L'article est placé en tête du nom.

  Type : Caractères

  Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

• **CODE_INSEE**

Définition : Code INSEE de la commune sur 5 caractères.

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

• **STATUT**

Définition : Précise le rôle le plus élevé joué par la commune.

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeurs de l'attribut :

Capitale d'état
Préfecture de région
Préfecture
Sous-préfecture
Chef-lieu de canton
Commune simple

• **CANTON**

Définition : Nom du canton de rattachement.
Le canton est une unité de découpage non-électoral du territoire. Il s'agit d'un canton au sens INSEE du terme : ce peut être un regroupement de communes ou une commune.

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

• **ARRONDISST**

Définition : Nom de l'arrondissement de rattachement de la commune.
L'arrondissement est une unité administrative située hiérarchiquement entre la commune et le département.

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

- **DEPART**

Définition : Nom du département de rattachement de la commune.

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

- **REGION**

Définition : Nom de la région de rattachement de la commune.

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

- **POPUL**

Définition : Population de la commune.
Population sans « double-compte » de la commune en nombre d'habitants : certaines catégories de population (militaires, prisonniers, étudiants, etc.) recensées dans plusieurs lieux d'activité ou de résidence ne sont comptées qu'une seule fois. Cette information est issue du recensement de 1999.

Type : Entier

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeurs de l'attribut : Le nombre d'habitants n'est pas arrondi.

- **MULTICAN**

Définition : Multi canton.
Précise si la commune est constituée de plusieurs cantons.

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeurs de l'attribut : “Oui” / “Non”

3.6 Classe ARRONDISSEMENT

3.6.1 Définition

Définition	Arrondissement municipal : subdivision administrative de certaines communes. Les arrondissements municipaux sont gérés par l'INSEE comme des communes.	
Topologie	Simple	
Genre	Multi-Surfacique 2D	
Attributs (*cf. 2.2.1)	ID PREC_PLANI NOM CODE_INSEE	Identifiant de l'arrondissement Précision planimétrique* Nom de l'arrondissement Code Insee

Sélection : Arrondissements municipaux de Paris, Lyon et Marseille.

Remarque sur la modélisation géométrique :
Les contours des arrondissements de ROUTE ADRESSE® et de la BD TOPO® sont identiques.
Par contre, les contours des arrondissements de ROUTE ADRESSE® et de la BD PARCELLAIRE® ne sont pas exactement superposables ; en effet, l'origine de la donnée n'est pas la même pour ces deux bases (cadastre pour la BD PARCELLAIRE®).

3.6.2 Description des attributs

- **ID**

Définition : Identifiant de l'arrondissement.
Cet identifiant est unique. Il est stable d'une édition à l'autre.

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

- **PREC_PLANI**

Définition : Précision géométrique planimétrique.
Attribut précisant la précision géométrique en planimétrie de la donnée.

Type : Décimal

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeurs de l'attribut : Se reporter au tableau du § 2.2.1 (p.7)

- **NOM**

Définition : Nom officiel
Dénomination officielle (INSEE) de la commune d'appartenance de l'arrondissement, transcrite avec la graphie retenue par l'INSEE (majuscules, minuscules, accentuation, blancs, tirets). L'article est placé en tête du nom.

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

- **CODE_INSEE**

  Définition : Code INSEE de l'arrondissement sur 5 caractères.

  Type : Caractères

  Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

3.7 Classe CHEF_LIEU

3.7.1 Définition

Définition	Toponyme de la zone d'habitat dans laquelle se trouve la mairie de la commune. Dans certains cas, le chef-lieu n'est pas dans la commune.	
Topologie	Simple	
Genre	Ponctuel 2D	
Attributs	ID ID_COM ORIGIN_NOM NATURE NOM IMPORTANCE	Identifiant du toponyme chef-lieu de commune Identifiant de la commune à laquelle se rapporte le chef-lieu Origine du toponyme Nature du chef lieu (commune, canton, préfecture, sous-préfecture) Nom du chef lieu Importance

3.7.2 Description des attributs

- **ID**

  Définition : Identifiant du chef-lieu de commune.
  Cet identifiant est unique. Il est stable d'une édition à l'autre.

  Type : Caractères

  Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

- **ID_COM**

  Définition : Identifiant de la commune.
  Il s'agit de la valeur de l'attribut « ID » de la commune à laquelle se rapporte le chef-lieu. Il permet d'établir un lien entre le ponctuel de la classe « CHEF_LIEU » et l'objet surfacique de la classe « COMMUNE ».

  Type : Caractères

  Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

● **ORIGIN_NOM**

Définition : Origine du toponyme.
Attribut précisant l'origine de la donnée.

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeurs de l'attribut :

Scan25	Carte IGN au 1 : 25 000.
BDCarto	Base de données BD CARTO® pour la géométrie de l'objet
BDTopo	Base de données BD TOPO® antérieure à la BD TOPO® Pays.
BDNyme	Base de données BD NYME®.
Géoroute*	Base de données GEOROUTE® pour la géométrie de l'objet (notamment les points et surfaces d'activité sur les zones couvertes par GEOROUTE®).
Fichier	Fichier numérique obtenu auprès d'un prestataire extérieur à l'IGN
Plan	Plan qui a été reporté ou documentation aidant à la localisation.
BDParcellaire	Base de données BD PARCELLAIRE®.
Terrain	Information provenant d'un passage sur le terrain
NR	non renseigné

● **NATURE**

Définition : Nature du chef-lieu.

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeurs de l'attribut :

Capitale d'état
Préfecture de région
Préfecture
Sous-préfecture
Chef-lieu de canton
Commune simple

● **NOM**

Définition : Dénomination du chef-lieu de commune validée par le bureau de Toponymie.

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.
Les toponymes sont enregistrés suivant la charte de toponymie en vigueur à l'IGN.

* *GEOROUTE® est l'ancien produit IGN de référence en matière d'informations routières, qui décrivait le réseau routier français et toutes les agglomérations de plus de 10 000 habitants.*

● **IMPORTANCE**

Définition : Importance relative de l'objet cartographique de référence.

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeurs de l'attribut :

1	lieu habité de plus de 100 000 habitants
2	lieu habité de 25 000 à 100 000 habitants
3	lieu habité de 5 000 à 25 000 habitants
4	lieu habité de 1 000 à 5 000 habitants
5	lieu habité de 200 à 1 000 habitants
6	lieu habité de moins de 200 habitants, quartier de ville
7	groupe d'habitations (2 à 10 feux, 4 à 20 bâtiments, petit quartier de ville)
8	constructions isolées (1 feu, 1 à 3 bâtiments)
NC	Non concerné
NR	Non renseigné

ANNEXES

Annexe A : Abréviations des types de voie

ALLEE	ALL
ALLEES	ALL
ANCIEN CHEMIN	ACH
ANCIEN-CHEMIN	ACH
ANCIENNE MONTEE	AMT
ANCIENNE ROUTE	ART
ANCIENNE-MONTEE	AMT
ANCIENNE-ROUTE	ART
ANCIENNESROUTES	ART
ANCIENNES-ROUTES	ART
ANCIENS CHEMINS	ACH
ANCIENS-CHEMINS	ACH
ARCADE	ARC
ARCADES	ARC
AUTOROUTE	AUT
AVENUE	AV
BAS CHEMIN	BCH
BAS-CHEMIN	BCH
BERGE	BER
BERGES	BER
BOUCLE	BCLE
BOULEVARD	BD
BVD	BD
CALE	CALE
CARRE	CARR
CARREAU	CAU
CARREFOUR	CAR
CAVEE	CAV
CENTRAL	CTRE
CENTRE	CTRE
CHARMILLE	CHI
CHAUSSEE	CHS
CHAUSSEES	CHS
CHEM	CHE
CHEMIN	CHE
CHEMIN VICINAL	CHV
CHEMINEMENT	CHEM
CHEMINEMENTS	CHEM
CHEMINS	CHE
CHEMINS VICINAUX	CHV
CHEMINS-VICINAUX	CHV
CHEMIN-VICINAL	CHV
CLOS	CLOS
COTE	COTE
COTEAU	COTE
COTEAUX	COTE
COUR	COUR

COURS	CRS
DEGRE	DEG
DEGRES	DEG
DESCENTE	DSC
DESCENTES	DSC
DIGUE	DIG
DIGUES	DIG
DOMAINE	DOM
ESCALIER	ESC
ESCALIERS	ESC
ESPACE	ESPA
ESPLANADE	ESP
ESPLANADES	ESP
FBG	FG
FAUBOURG	FG
FORUM	FORM
FOSSE	FOS
FOSSES	FOS
GRAND BOULEVARD	GBD
GRANDRUE	GR
GRAND-BOULEVARD	GBD
GRANDE RUE	GR
GRAND-ENSEMBLE	GDEN
GRANDS-ENSEMBLES	GDEN
GRANDE-RUE	GR
GRANDES RUES	GR
GRANDES-RUES	GR
GRAND-RUE	GR
GRIMPETTE	GRIM
HALLE	HLE
HALLES	HLE
HAUT CHEMIN	HCH
HAUT-CHEMIN	HCH
HAUTS CHEMINS	HCH
HAUTS-CHEMINS	HCH
IMPASSE	IMP
IMPASSES	IMP
JARDIN	JARD
JARDINS	JARD
JETEE	JTE
JETEES	JTE
LEVEE	LEVE
LOTISS.	LOT
LOTISSEMENT	LOT
MAIL	MAIL
MARCHE	MAR
MARCHES	MAR

MONTEE	MTE
MONTEES	MTE
NOUVELLE ROUTE	NTE
NOUVELLE-ROUTE	NTE
PARC	PARC
PARCS	PARC
PARVIS	PRV
PASSAGE	PAS
PASSE	PASS
PASSES	PASS
PERIPHERIQUE	PERI
PERISTYLE	PSTY
PETIT CHEMIN	PCH
PETIT DEGRE	PDEG
PETIT-CHEMIN	PCH
PETIT-DEGRE	PDEG
PETITE ALLEE	PTA
PETITE AVENUE	PAE
PETITE IMPASSE	PIM
PETITE ROUTE	PRT
PETITE RUE	PTR
PETITE-ALLEE	PTA
PETITE-AVENUE	PAE
PETITE-IMPASSE	PIM
PETITE-ROUTE	PRT
PETITE-RUE	PTR
PETITES ALLEES	PTA
PETITES-ALLEES	PTA
PETITS DEGRES	PDEG
PETITS-DEGRES	PDEG
PLACE	PL
PLACETTE	PTTE
PLACIS	PLCI
POTERNE	POT
POURTOUR	POUR
PROMENADE	PROM
QRT	QUA
QUARTIER	QUA
QUAI	QU
RACCOURCI	RAC
RAIDILLON	RAID
RAMPE	RPE
REMPART	REM
RESIDENCE	RES
RPR	REM
ROCADE	ROC
ROND POINT	RPT
ROND-POINT	RPT
ROQUET	ROQT
ROTONDE	RTD
ROUTE	RTE
ROUTES	RTE
RUE	R
RUELLE	RLE

RUELLES	RLE
RUES	R
RUETTE	RTTE
RUETTES	RTTE
SENTE	SEN
SENTES	SEN
SENTIER	SEN
SENTIERS	SEN
SQUARE	SQ
STR	SEN
TERRASSE	TSSE
TERRASSES	TSSE
TERRE PLEIN	TPL
TERRE-PLEIN	TPL
TERTRE	TRT
TERTRES	TRT
TRAVERSE	TRA
VENELLE	VEN
VENELLES	VEN
VIA	VIA
VIEILLE ROUTE	VTE
VIEILLE-ROUTE	VTE
VIEUX CHEMIN	VCHE
VIEUX-CHEMIN	VCHE
VOIE	VOI
VOIE COMMUNALE	VC
VOIE-COMMUNALE	VC
VOIES	VOI
VC	VC

Annexe B : Types de voie non abrégés

BALI
BAN
BIDEA
BIDEBURUA
BIDEKURUTZE
BIDECHKA
BIDEXKA
BRECHE
CAMI
CAMIN
CAMINAU
CAP
CARRELOT
CARRERA
CARRERE
CARRERES
CARRERO
CARREROT
CARRIERA
CARRIEROU
CARRONT
CAUSSADE
CLAU
CLAUX
CLOT
CLOTS
COT
COSTE
COSTES
COSTO
COSTOS
COUREE
DREVE
ESCAILLERE
ESCALADOU
ESCALANETTE
ESCALAOUS
ESCALARET
ESCALE

ESCALERE
ESCALES
ESCALETTE ESCALIROTS
ESCALLE
ESCALO
ESCALOS
ESCALUSSE
FOURC
FOURCADE
GARENN
GARENNE
GARRON
GARRONT
GOUA
GWENOJENN
HENCHOU
HENT
HENT DALL
HENT MEUR
HENT STLEJAN
HENT RIBOUL
HENT TREUZ
HENT TIZH
HENTOU
HOURC
HOURCADE
KARR HENT
KARR PONT
KARRIKA
KARRIKA
KARRIKABURU
KARRONT
KROASHENT TRO
KROAZ HENT TRO
KROAZ PONT
LICES
LODENN
LOT

MOUNT
PARK
PECH
PEY
PLA
PLACEN
PLACETA
PLASEN
PLASENN
PLAZA
POND
PORT
POUECH
POURMENADENN
POUSTERLE
PUJO
PUJOL
PUJOS
QUERREUX
RAISE
RAIZE
RU
SARRAT
SERRE
SOUMET
STRAED
STRAET
STRAETE
STREAD
STREAT
STRET
TUC
TUCAOU
TUCAU
TUCAUT
TUCO
TUQUE

Annexe C : Abréviations d'autres termes génériques

Noms pouvant être abrégés, éventuellement présents dans le libellé de noms de voies ou de lieux-dits :

ABBAYE	ABE
AGGLOMERATION	AGL
AIRE	AIRE
AIRES	AIRE
ANSE	ANSE
BARRIERE	BRE
BARRIERES	BRE
BASTIDE	BSTD
BASTION	BAST
BEGUINAGE	BEGI
BEGUINAGES	BEGI
BOIS	BOIS
BOURG	BRG
BUTTE	BUT
CAMP	CAMP
CAMPAGNE	CGNE
CAMPING	CPG
CARRIERE	CARE
CARRIERES	CARE
CASTEL	CST
CENTRE CIAL	CCAL
CENTRE COM	CCAL
CENTRE COMM	CCAL
CENTRE COMMERCIAL	CCAL
CHALET	CHL
CHAPELLE	CHP
CHATEAU	CHT
CHEZ	CHEZ
CITE	CITE
CITES	CITE
CLOITRE	CLOI
COL	COL
COLLINE	COLI
COLLINES	COLI
CONTOUR	CTR
CORNICHE	COR
CORNICHES	COR
COTTAGE	COTT
COTTAGES	COTT
CTRE CIAL	CCAL
CTRE COM	CCAL
CTRE COMM	CCAL
CTRE COMMERCIAL	CCAL
DARSE	DARS
ECLUSE	ECL
ECLUSES	ECL
EGLISE	EGL
ENCEINTE	EN
ENCLAVE	ENV
ENCLOS	ENC
ETANG	ETNG
FERME	FRM
FERMES	FRM

FONTAINE	FON
FORT	FORT
FOYER	FOYR
GALERIE	GAL
GALERIES	GAL
GARE	GARE
GARENNE	GARN
GRILLE	GRI
GROUPE	GPE
GROUPEMENT	GPT
GROUPES	GPE
HAMEAU	HAM
HAMEAUX	HAM
HIPPODROME	HIP
HLM	HLM
ILE	ILE
IMMEUBLE	IMM
IMMEUBLES	IMM
LIEUDIT	LD
LIEU-DIT	LD
MAISON FORESTIERE	MF
MAISON-FORESTIERE	MF
MANOIR	MAN
MAS	MAS
METRO	MET
MOULIN	MLN
MOULINS	MLN
MUSEE	MUS
PALAIS	PAL
PARKING	PKG
PASSAGE A NIVEAU	PN
PASSAGE-A-NIVEAU	PN
PASSERELLE	PLE
PASSERELLES	PLE
PATIO	PAT
PAVILLON	PAV
PAVILLONS	PAV
PETITE RUE	PTR
PLAGE	PLAG
PLAGES	PLAG
PLAINE	PLN
PLAN	PLAN
PLATEAU	PLT
PLATEAUX	PLT
POINTE	PNT
PONT	PONT
PONTS	PONT
PORCHE	PCH
PORT	PORT
PORTE	PTE
PORTIQUE	PORQ
PORTIQUES	PORQ
PRE	PRE

PRESQU ILE	PRQ
PRESQU'ILE	PRQ
PRESQU-ILE	PRQ
ROC	ROC
STADE	STDE
STATION	STA
TERRAIN	TRN
TOUR	TOUR
VAL	VAL
VALLEE	VAL
VALLON	VAL
VILLA	VLA
VILLAGE	VGE
VILLAGES	VGE
VILLAS	VLA
ZONE	ZONE
ZONE A URBANISER EN PRIORITE	ZUP
ZONE ARTISANALE	ZA
ZONE D AMENAGEMENT CONCERTE	ZAC

ZONE D AMENAGEMENT DIFFERE	ZAD
ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE	ZAC
ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE	ZAD
ZONE INDUS	ZI
ZONE INDUSTRIELLE	ZI
ZONE-ARTISANALE	ZA
ZONE-A-URBANISER-EN-PRIORITE	ZUP
ZONE-D-AMENAGEMENT-CONCERTE	ZAC
ZONE-D-AMENAGEMENT-DIFFERE	ZAD
ZONE-INDUS	ZI
ZONE-INDUSTRIELLE	ZI

Annexe D : Communes pluridistribuées

INSEE	Commune	INSEE	Commune	INSEE	Commune
01050	BOISSEY	33529	LA TESTE DE BUCH	74236	ST GERVAIS LES BAINS
01104	CHEZERY FORENS	34072	CELLES	75116	PARIS 16
01134	CROTTET	34172	MONTPELLIER	76217	DIEPPE
01247	MIJOUX	34209	PORTIRAGNES	76351	LE HAVRE
01269	NANTUA	34277	ST MAURICE NAVACELLES	76540	ROUEN
01311	PREMILLIEU	34336	VILLENEUVE LES BEZIERS	76613	ST MARTIN AUX BUNEAUX
04049	CHATEAU ARNOUX ST AUBAN	35238	RENNES	80021	AMIENS
06003	ANDON	37261	TOURS	83061	FREJUS
06004	ANTIBES	38185	GRENOBLE	83107	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
06029	CANNES	38534	VENOSC	83118	ST RAPHAEL
06069	GRASSE	39041	BAUME LES MESSIEURS	83137	TOULON
06088	NICE	39274	LAJOUX	84007	AVIGNON
07075	CROS DE GEORAND	39426	PLASNE	87085	LIMOGES
07103	INTRES	39439	PORT LESNEY	91479	PARAY VIEILLE POSTE
07105	ISSANLAS	39441	PREMANON	92048	MEUDON
07140	LEMPS	39470	LES ROUSSES	93066	ST DENIS
07198	ROMPON	39570	VILLERS LES BOIS	94068	ST MAUR DES FOSSES
07239	ST GENEST LACHAMP	42218	ST ETIENNE	95120	BUTRY SUR OISE
12048	CAMPOURIEZ	43053	CHAMPCLAUSE	95127	CERGY
12090	DRUELLE	44109	NANTES	95488	PIERRELAYE
12176	ONET LE CHATEAU	45234	ORLEANS	95500	PONTOISE
12235	ST JUST SUR VIAUR	49007	ANGERS	97101	LES ABYMES
13001	AIX EN PROVENCE	50129	CHERBOURG OCTEVILLE	97209	FORT DE FRANCE
13004	ARLES	54395	NANCY	97301	REGINA
13047	ISTRES	57463	METZ	97306	MANA
13056	MARTIGUES	59009	VILLENEUVE D ASCQ	97310	ROURA
15140	NAUCELLES	59183	DUNKERQUE	97410	ST BENOIT
15267	YTRAC	59350	LILLE	97411	ST DENIS
2A004	AJACCIO	60048	BAUGY	97413	ST LEU
2A090	COGGIA	63113	CLERMONT FERRAND	97414	ST LOUIS
2A130	GROSSETO PRUGNA	66136	PERPIGNAN	97415	ST PAUL
2A240	POGGIOLO	67066	LA BROQUE	97416	ST PIERRE
2A362	ZONZA	67482	STRASBOURG	97422	LE TAMPON
2B033	BASTIA	68005	AMMERSCHWIHR	97423	LES TROIS BASSINS
2B093	CORBARA	68026	BENNWIHR		
2B261	ROGLIANO	68224	MULHOUSE		
26067	CHALANCON	68374	WINTZENHEIM		
27251	FONTAINE L ABBE	69299	COLOMBIER SAUGNIEU		
27332	HEUDEBOUVILLE	71411	ST EUGENE		
27628	THEVRAY	72181	LE MANS		
30189	NIMES	73013	ALBIEZ MONTROND		
31555	TOULOUSE	73088	COHENNOZ		
33063	BORDEAUX	73198	LA PERRIERE		
33236	LEGE CAP FERRET	74208	PASSY		